

Depuis 30 ans, nous conseillons et accompagnons les entreprises françaises, suisses et belges ainsi que leurs filiales allemandes dans tous les aspects juridiques de leurs activités en Allemagne. Aux côtés des cadres dirigeants, des départements ressources humaines, des services juridique et financier ainsi que des équipes commerciales, nous assistons de la même manière les sociétés allemandes en France.



News | Droit fiscal | Allemagne

Dates limite de dépôt des déclarations d'impôt sur les revenus de 2023 en Allemagne

9 octobre 2024

Quand déposer sa déclaration ?

Le délai de dépôt de la déclaration d'impôt sur les revenus en Allemagne dépend tout d'abord de l'obligation du contribuable de déposer une déclaration ou de l'absence d'obligation (déclaration obligatoire ou volontaire). Il varie également selon que le contribuable prépare et dépose lui-même sa déclaration ou s'il fait appel à un professionnel, par exemple un expert-comptable (« *Steuerberater* »).

Pour la déclaration d'impôt sur les revenus de 2023, les délais suivants s'appliquent :

Déclaration obligatoire	
Sans expert-comptable	02.09.2024
Avec expert-comptable	02.06.2025
Déclaration volontaire (absence d'obligation de dépôt)	
Par exemple, un salarié sans autres sources de revenus	31.12.2027

Comment déposer sa déclaration ?

En Allemagne, deux options s'offrent aux contribuables pour soumettre leur déclaration d'impôt :

1. En ligne via le portail [ELSTER](#) (« *Elektronische Steuererklärung* »), un service numérique mis en place par l'administration fiscale allemande.
2. Par voie postale, en envoyant les formulaires papier au centre des impôts compétent (« *Finanzamt* »).



Audrey Bourquin D.J.C.E.

Avocat au Barreau de Paris

bourquin@rechtsanwalt.fr

T + 49 (0) 7221 30 23 70

www.rechtsanwalt.fr

Strasbourg

16 rue de Reims
F-67000 Strasbourg
T + 33 (0) 3 88 45 65 45
strasbourg@rechtsanwalt.fr

Paris

4 rue Paul Baudry
F-75008 Paris
T + 33 (0) 1 53 93 82 90
paris@rechtsanwalt.fr

Baden-Baden

Schützenstraße 7
D-76530 Baden-Baden
T + 49 (0) 7221 30 23 70
baden@rechtsanwalt.fr

Zürich

Bahnhofstrasse 10
CH-8001 Zürich
T + 41 (0) 43 456 25 86
zuerich@rechtsanwalt.fr

Bordeaux

48 cours d'Alsace et Lorraine
F-33000 Bordeaux
T + 33 (0) 5 56 28 38 07
bordeaux@rechtsanwalt.fr

Sarreguémès

50 rue de Grosbliederstroff
F-57200 Sarreguémès
T + 33 (0) 3 87 02 99 87
sarreguemes@rechtsanwalt.fr

Que se passe-t-il en cas de retard ?

Si la déclaration d'impôt est déposée après la date limite, des **pénalités de retard** (« *Verspätungszuschlag* ») peuvent être appliquées.

Pour chaque mois de retard, une pénalité de 0,25 % du montant de l'impôt dû pourra être appliquée, avec un montant minimum de 25 € pour chaque mois de retard entamé. En cas de manquements graves, des mesures supplémentaires peuvent être prises, comme une **astreinte** ou une **imposition basée sur une estimation** réalisée par le service des impôts.

Le délai pour les contribuables déposant eux-mêmes leur déclaration pour l'année 2023 est déjà dépassé. Toutefois, il est encore possible de respecter les délais si vous faites appel à un professionnel.

Nous sommes à votre disposition pour vous aider à établir et déposer vos déclarations d'impôts.

welcome@rechtsanwalt.fr

Avec le développement de notre branche d'activité EPP TAX, nous accompagnons les sociétés françaises, belges et suisses et leurs filiales en Allemagne dans toutes les problématiques fiscales, comptables et de gestion des ressources humaines rencontrées outre-Rhin.

welcome@expertisecomptable.de

